

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **8 juin 2020 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juaire, directeur général, madame Louise Bergeron, trésorière et Me Olivier Milot, greffier, sont également présent.

20-06-157

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

20-06-158

Approbation d'un procès-verbal

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2020.

ADOPTÉE

20-06-159

Assurances - Piste de rouli-roulant et BMX

ATTENDU l'offre du programme d'assurance des pistes de rouli-roulant et BMX de l'UMQ pour la période du premier mai 2020 au premier mai 2021;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de souscrire à la police d'assurance no 1425002 concernant la piste de rouli-roulant et la piste de BMX du Parc Multisport au coût total de 3 700 \$, plus les frais d'administration de l'UMQ de 9% et les taxes applicables pour un total de 4 257,20 \$.

ADOPTÉE

20-06-160

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 2020-05-12 au 2020-06-07 168 532,69 \$
- nos M2073 à M2091 & A48724 à A48734

Chèques annulés :

- En date du 2020-03-04 et du 2020-05-28 (6 123,51 \$)
- no A48353, A48730 & A48731

Dépôts salaires :

- Périodes 2020-19 à 2020-23

ADOPTÉE

20-06-161

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 08-06-2020 566 605,14 \$
- nos A48735 à A48842

ADOPTÉE

20-06-162

Excédent de financement

ATTENDU la résolution 19-09-332 relativement aux travaux de finition de la construction d'un abri permanent au Parc Multisport (AO19-LA-01);

ATTENDU qu'un reliquat de 1 618,30\$ pour la somme prévue pour ces travaux;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de retourner au fonds de roulement l'excédent de financement dans le projet de finition d'un abri permanent au parc Multisport pour un montant de 1 618,30 \$ dont le remboursement était prévu initialement en trois versements annuels égaux en 2020, 2021 et 2022.

ADOPTÉE

20-06-163

Dépôt et approbation - Rapport financier et rapport du vérificateur externe (auditeur indépendant) pour l'année 2019

La trésorière, Louise Bergeron, dépose et explique le rapport du vérificateur externe (auditeurs indépendants) et le rapport financier de la Ville de Princeville pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019.

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'accepter lesdits rapports tels que déposés.

ADOPTÉE

20-06-164

Dépôt et approbation - Rapport de l'auditeur indépendant sur l'état de la participation aux ouvrages d'assainissement des eaux pour 2019

La trésorière, Louise Bergeron, dépose et explique le rapport de l'auditeur indépendant sur l'état de la participation des coûts d'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux pour l'année 2019.

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'accepter ledit rapport tel que déposé.

ADOPTÉE

Faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe (auditeur indépendant) pour l'année 2019

Conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 al.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2019. Étant donné les circonstances sanitaires exceptionnelles et vu l'absence du public, les copies ont été rendues disponibles au public via le site web de la Ville.

20-06-165

Publication des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe (auditeur indépendant) pour l'année 2019

Sur une proposition du conseiller Claude Côté et conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 al.2 de la *Loi sur les Cités et Villes*, il est unanimement résolu de diffuser sur le territoire de la municipalité en reproduisant ledit rapport dans le bulletin d'information *Le Petit Prince* et sur le site web de la Ville.

ADOPTÉE

20-06-166

Approbation des salaires du personnel de camp de jour

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver les salaires du personnel du camp de jour préparé par le directeur du service des loisirs et déposé en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE

20-06-167

Embauche - Camp de jour et service de garde pour l'été 2020

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur aux sports, loisirs et à la culture de procéder à l'embauche des animateurs suivants pour l'organisation des terrains de jeux et le camp de jour qui débutent le 25 juin 2020 :

Coordonnateurs

- Alexandra Bergeron
- Maude Blondeau
- Marie-Pier Côté

Technicien en éducation spécialisée

- Émilie Beaulieu
- Steffy-Ann Béliveau
- Maude Cayer
- Zachary Chouinard-Roberge
- Myriam-Isabel Ducharme
- Roxanne Vaillancourt

Temps Partiel / Service de garde

- Méghan Bourque
- Adam Croteau
- Korélie Gagnon
- Frédéric Hould
- Mathys Légaré
- Mégan St-Cyr
- Émilie Turgeon-Jacques
- Laurie Turgeon-Jacques

Animateurs

- Gabriel Beauvillier
- Louis Beauvillier
- Sarah-Kim Béland
- Claudia Boisvert
- Benjamin Bourque
- Noémie Croteau
- Audrey Dubé Martel
- Raphaël Guérard
- William Mercier
- Mathilde Michaud
- Matis Nault
- Audrey Plamondon
- Tommy Proulx
- Philippe Ruel
- Anamée Tardif
- Yanie Tull

ADOPTÉE

20-06-168

Embauche – Étudiant au service des travaux publics

ATTENDU QUE le service de voirie engage durant la saison estivale des étudiants pour accomplir le travail de voirie nécessaire au bon fonctionnement de la ville;

Il est proposé par le conseiller Jean-Robert Tremblay et il est unanimement résolu que le conseil autorise l'embauche d'étudiants, pour effectuer des travaux d'horticulture et voirie:

- Émilie Gagnon, en date du 22 juin 2020;

Que la période d'embauche soit celle spécifiée pour chaque étudiant jusqu'au plus tard le premier septembre 2020 et ce, au taux horaire de 13,35 \$ l'heure.

ADOPTÉE

20-06-169

Ratification – Achat de gravier pour préparation de surface (AO20-VM-01)

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de ratifier l'achat de gravier par le directeur des travaux publics à Carrières PCM inc. pour préparer la surface dans le cadre de l'exécution de du contrat de pavage des rues Grégoire, Thibaudeau, Fortier et Bilodeau au coût de 3 036,73 \$, plus les taxes applicables.

D'AUTORISER la trésorière à effectuer ce paiement et que cette dépense soit financée à même la réserve de développement domiciliaire.

ADOPTÉE

20-06-170

Adjudication de contrat – Réhabilitation du plancher de la caserne incendie (AO20-VM-01)

ATTENDU l'appel d'offres no AO20-VM-01 pour la réhabilitation du plancher de la caserne incendie lancé par avis d'appel d'offres le 25 mars 2020;

ATTENDU l'ouverture des offres le 28 mai 2020 conformément aux dispositions de la loi;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de réhabilitation du plancher de la caserne incendie au plus bas soumissionnaire conforme, Construction GNF Gérard Noël et Fils aux tarifs suivants : 277 514 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée à même le produit d'assurances et pour toute dépense qui serait refusée par l'assureur ou non admissible soit financée à même le surplus non affecté.

ADOPTÉE

20-06-171

Réfection de la couverture de l'entrepôt du 679 rue Saint-Jacques Ouest

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de réfection de la toiture de l'entrepôt du 679 rue Saint-Jacques Ouest à Les couvertures Lamontagne Inc. au montant de 16 972 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

ADOPTÉE

Vestiaire St-Eusèbe – Frais d'enlèvement des bacs à déchets - remis

20-06-172

Approbation de la proposition de valeurs – Projet Communauté interculturelle de l'Érable

ATTENDU le dépôt document « Proposition de valeurs de la municipalité de la Ville de Princeville » préparé en collaboration avec le Comité permanent de la Famille de Princeville;

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'adopter la proposition de valeur préparée dans le cadre du Projet de Communauté interculturelle de l'Érable telle que déposée en séance.

ADOPTÉE

20-06-173

Demande d'usage conditionnel – 471 route 263 Nord

ATTENDU QUE la MRC de l'Érable a obtenu une décision favorable de la Commission de protection du territoire agricole du Québec le 6 février 2017 relativement à sa demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

ATTENDU QUE cette décision permet à la MRC de L'Érable d'étudier, par le biais de son Comité régional agricole, tout projet de construction résidentielle en zone agricole qui satisfait à des conditions inhérentes à ladite décision, dont l'une d'elles est la mise en œuvre d'un projet agricole minimalement à temps partiel ;

ATTENDU QUE le Comité régional agricole de la MRC de L'Érable (CRA) a analysé le projet de Monsieur Réjean Lambert le 22 avril 2020 et recommande au conseil des maires de la MRC de L'Érable d'appuyer ce projet ;

ATTENDU QUE ce projet est appuyé par la MRC de L'Érable par la résolution 2020-04-092 ;

ATTENDU QU'UNE analyse préliminaire avait été effectuée par le service d'urbanisme de la Ville de Princeville ;

ATTENDU QUE l'emplacement visé par ce projet est situé en bordure d'un chemin public existant ;

ATTENDU QUE les normes d'implantation de la réglementation en vigueur sont respectées pour les bâtiments projetés de ce projet ;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Lampron, et il est unanimement résolu d'accepter le projet de résidence liée à un projet agricole à temps partiel tel que déposé par monsieur Réjean Lambert concernant la propriété située au 471, route 263 nord sur le lot 4 307 851.

ADOPTÉE

20-06-174

Demande d'usage conditionnel – 68 route 116 Est

ATTENDU QUE la MRC de l'Érable a obtenu une décision favorable de la Commission de protection du territoire agricole du Québec le 6 février 2017 relativement à sa demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

ATTENDU QUE cette décision permet à la MRC de L'Érable d'étudier, par le biais de son Comité régional agricole, tout projet de construction résidentielle en zone agricole qui satisfait à des conditions inhérentes à ladite décision, dont l'une d'elles est la mise en œuvre d'un projet agricole minimalement à temps partiel ;

ATTENDU QUE le Comité régional agricole de la MRC de L'Érable (CRA) a analysé le projet de Monsieur Normand Plante le 22 avril 2020 et recommande au conseil des maires de la MRC de L'Érable d'appuyer ce projet ;

ATTENDU QUE ce projet est appuyé par la MRC de L'Érable par la résolution 2020-04-091 ;

ATTENDU QU'UNE analyse préliminaire avait été effectuée par le service d'urbanisme de la Ville de Princeville ;

ATTENDU QUE l'emplacement visé par ce projet est situé en bordure d'un chemin public existant ;

ATTENDU QUE les normes d'implantation de la réglementation en vigueur sont respectées pour les bâtiments projetés de ce projet ;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Robert Tremblay, et il est unanimement résolu d'accepter le projet de résidence liée à un projet agricole à temps partiel tel que déposé par monsieur Normand Plante concernant la propriété située au 68, route 116 est sur le lot 4 307 448.

ADOPTÉE

20-06-175

Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage no 2017-316 de la Ville de Princeville (PRU2-2002)

Avis de motion est donné par le conseiller Laurier Chagnon à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un Règlement modifiant le règlement de zonage no 2017-316 de la Ville de Princeville (PRU2-2002).

Ce règlement consiste principalement à inscrire au tableau 31 de l'article 387 à la case C5 verticale et C10 horizontale la note 1 « Entreprises de déneigement et de débroussaillage sont autorisées. »

ADOPTÉE

Dépôt et présentation du projet de Règlement modifiant le règlement de zonage no 2017-316 de la Ville de Princeville (PRU2-2002)

Le greffier constate que le conseiller Laurier Chagnon dépose le projet de Règlement modifiant le règlement de zonage no 2017-316 de la Ville de Princeville (PRU2-2002), constate que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

20-06-176

Demande de dérogation mineure – 195 rue Lecours

ATTENDU QUE le propriétaire désire agrandir la résidence jusqu'à 1,5 m de la ligne latérale en construisant un garage annexe avec une chambre à coucher au-dessus du garage ;

ATTENDU QUE l'implantation du garage oblige la relocalisation de la chambre à coucher située au sous-sol ;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Robert Tremblay, et il est unanimement résolu d'accepter pour la propriété située au 195 rue Lecours la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Éric Tousignant afin de permettre l'agrandissement de la résidence jusqu'à 1,5 m de la ligne latérale, ce qui représente une dérogation de 1.35 mètre pour la marge recul latérale combinée.

ADOPTÉE

20-06-177

Avis de motion – Règlement modifiant le règlement no 2018-334 concernant la tarification des services de loisir et de diverses locations

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Côté à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un Règlement modifiant le règlement no 2018-334 concernant la tarification des services de loisir et de diverses locations.

Ce projet de règlement consiste principalement à une mise à jour de la table de tarification de l'article 25 du règlement concernant les camps de jour.

ADOPTÉE

Dépôt et présentation du projet de règlement modifiant le règlement no 2018-334 concernant la tarification des services de loisir et de diverses locations

Le greffier constate que le conseiller Claude Côté dépose le projet de Règlement modifiant le règlement no 2018-334 concernant la tarification des services de loisir et de diverses locations, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

20-06-178

Aide financière et paiement de facture – Mont Apic

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de verser une aide financière de 1 300 \$ à l'école primaire Sacré-Cœur dans le cadre du projet « nuit sous les étoiles ».

ADOPTÉE

20-06-179

Ratification et financement – Bancs au Centre Sportif Paul-de-la-Sablonnière

ATTENDU la résolution 19-11-433 concernant l'achat de sièges usagés pour le Centre Sportif Paul-de-la-Sablonnière ;

ATTENDU que la structure métallique est plus corrodée qu'initialement estimé et qu'elle doit être décapée et repeinte de manière professionnelle ;

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur des loisirs de passer tout contrat nécessaire au transport, préparation, peinture, ajustements, installation ou tout autre ouvrage ou service nécessaire à la mise en ordre et l'installation des bancs, comprenant leur structure et toute structure touchée, au Centre Sportif Paul-de-la-Sablonnière.

LE TOUT pour un montant n'excédant pas 6 500 \$, avant taxes.

QUE cette dépense soit financée à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil et prend connaissance des questions écrites acheminées au greffe avant le début de la séance.

20-06-180

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h00.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire